

www.flauraud.fr

FLAURAUD CAHORS +33 (0)5 65 20 36 20

AURILIS GROUP SAS Siège social :
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE
N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr
Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 940500 - Tiers payeur : 940500
N° de facture : 44478611 du 28/02/2026
N° TVA CEE : FR 03531083533

X 1/1 50/11/2136/1132 01AA7456145N3TF 4 ALD

MR CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
CARRIERE
LE PASSELYS
46140 DOUELLE

ADRESSE DE LIVRAISON

MR CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
CARRIERE
LE PASSELYS
46140 DOUELLE

Chef de secteur : PINTO FERNANDES CARLOS (tél :)
Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	940500 CRUZ DOS SANTOS ANTOINE 46140 DOUELLE						
		BL 19344322 du 05/02/2026						
		Commande VMPT 7946734 1 (BRAL) (Vos références :)						
1	600NF	NETTOYANT FREIN 3349380006002	6,90	12,00		2,50	30,00	20,00
						Cumul par BL	30,00	

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT			TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Traite directe	31/03/2026	36,00	Base HT 30,00	30,00
			Montant TVA 6,00	6,00
			Total TTC 36,00	36,00
			A déduire	0,00
			Net à payer	36,00

Nos coordonnées bancaires

LCL
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67
BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 36,00 EUR
Date d'échéance : 31/03/2026
Tiers payeur : 940500_N
N° de facture : 44478611

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd